



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4, 2.5, 2.6

N° de la demande : 2014-5349
Demande : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Identité des produits de formulation, proportion des produits de formulation, type de formulation, nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
Produit : Herbicide DPX-R7U12
Numéro d'homologation : 32143
Matière active (m.a.) : Fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle) et thifensulfuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2574169

Objet de la demande

La présente demande, qui repose sur des produits précédents, a pour objet d'homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide DPXR7U12, une formulation d'herbicide sous forme de dispersion d'huile à utiliser en début de saison sur le blé de printemps (incluant le blé durum), le blé d'hiver, l'avoine et l'orge de printemps. L'herbicide DPXR7U12 est une formulation sous forme de dispersion d'huile de 180 g/L contenant 30 g de thifensulfuron-méthyle et 150 g (équivalents acides [é.a.]) de fluroxypyr/L. Cette formulation doit être utilisée en post-levée sur les cultures par application terrestre ou aérienne à une dose maximale de 0,5 L de produit formulé/ha pour disperser 15 g (m.a.) de thifensulfuron-méthyle/ha et 75 g (é.a.) de fluroxypyr/ha pour la suppression des latifoliées. Les deux matières actives disposent chacune d'une homologation distincte pour une utilisation en début de saison sur les cultures céréalières visées par la demande.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide DPX-R7U12 se présente sous forme de suspension contenant du fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle) à 150 g/L et du thifensulfuron-méthyle à 30 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 0,89 à 1,09 g/mL et un pH de 4,0 à 5,0. Les exigences en matière de données chimiques ont été remplies pour ce produit.

Évaluation des risques pour la santé

L'herbicide DPX-R7U12 présente une toxicité aiguë faible après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Le produit cause une irritation oculaire minime et une irritation cutanée légère chez le lapin. L'herbicide DPX-R7U12 est un sensibilisant cutané chez la souris.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide DPX-R7U12, qui contient du thifensulfuron-méthyle et du fluroxypyr-meptyle. Une justification scientifique pour déroger à l'exigence de soumettre d'autres données sur les résidus a été présentée, examinée et jugée acceptable. Toutes les matières actives sont actuellement homologuées pour le traitement du blé (durum, de printemps et d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine à des doses et des conditions d'application similaires. Par conséquent, l'homologation de l'herbicide DPX-R7U12 n'entraînera pas d'augmentation de l'exposition alimentaire à ces matières actives et ne posera de risque pour aucun sous-groupe de population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

L'utilisation de cette nouvelle préparation commerciale, l'herbicide DPX-R7U12, sur le blé, l'orge et l'avoine ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle supérieure à celle liée à l'utilisation homologuée du thifensulfuron-méthyle et du fluroxypyr. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Évaluation environnementale

L'herbicide DPX-R7U12 peut poser un risque pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Des zones tampons pour la pulvérisation ont été déterminées pour l'herbicide DPX-R7U12 en se fondant sur l'évaluation des risques la plus récente et les modèles de calcul des zones tampons utilisés pour chaque matière active dans la formulation. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées grâce à des zones tampons pour la pulvérisation et à des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

L'herbicide DPX-R7U12 se présente sous forme de formulation liquide pratique contenant deux matières actives bien connues à utiliser sur les petites céréales. Les renseignements fournis aux fins d'examen, dont les données d'essais à petite échelle, la justification scientifique et les produits précédents, confirment la valeur de l'herbicide DPX-R7U12.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements présentés pour appuyer l'homologation de l'herbicide DPX-R7U12 et a conclu qu'il pouvait être homologué.

References

- 2386858 2013, Analytical Method for Determination of Metsulfuron Methyl (DPX-T6376), Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316), Fluroxypyr Meptyl (DPX-YA438), Bromoxynil Heptanoate (DPX-SCS16), and Bromoxynil Octanoate (DPX-Y2733)

in Liquid Oil Dispersion (OD) Formulations, DACO: 3.4.1

2389061 2013, Validation of the Analytical Method for Determination of Metsulfuron Methyl (DPX-T6376), Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316), Fluroxypyr Meptyl (DPX-YA438), Bromoxynil Heptanoate (DPX-SCS16), and Bromoxynil Octanoate (DPX-Y2733) in Liquid Oil Dispersion (OD) Formulations, DACO: 3.4.1

2389062 2013, Validation of the Analytical Method for Determination of Metsulfuron Methyl (DPX-T6376), Thifensulfuron Methyl (DPX-M6316), Fluroxypyr Meptyl (DPX-YA438), Bromoxynil Heptanoate (DPX-SCS16), and Bromoxynil Octanoate (DPX-Y2733) in Liquid Oil Dispersion (OD) Formulations (confidential attachment), DACO: 3.4.1

2474819/ 2013, Fluroxypyr Meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) (7.3:1): Laboratory
2475935 Study of Physical and Chemical Characteristics, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9

2474828/ 2014, DACO 3.1 (3.1.1 - 3.1.4) Product Chemistry, DACO: 3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3,
2475955 3.1.4

2474834/ 2014, Product Identity and Composition of End-use Product
2475958 Fluroxypyr/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) 180 g/L OD (150 g(ae)/L; 30 g/L), DACO: 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1

2474835/ 2014, Product Identity and Composition of End-use Product
2475959 Fluroxypyr/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) 180 g/L OD (150 g(ae)/L; 30 g/L), DACO: 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1

2474839/ 2014, Fluroxypyr Meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) (7.3:1): Laboratory
2475964 Study of Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10

2501556 2015, DuPont Response to Clarification Request, DACO: 3.2.2

2474822 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1); Acute Oral Toxicity Study in Rats - Up-and-Down Procedure, DACO: 4.6.1

2474823 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1): Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2

2474824 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1): Inhalation Median Lethal Concentration (LC50) Study in Rats, DACO: 4.6.3

2474825 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1): Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4

2474826 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1): Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.5

2474827 2013, Fluroxypyr meptyl/Thifensulfuron Methyl (DPX-R7U12) OD (7.3:1): Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6

2474818 2014, Efficacy and Crop Tolerance of DPX-R7U12 Herbicide in Spring Wheat (including Durum), Winter Wheat, Oats and Barley, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.2, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.5

2474838 2014, Rainfastness of DuPont Herbicide R7U12 in a Glasshouse Environment, DACO: 10.6

- 2475779 2014, Efficacy and Crop Tolerance of DPX-R7U12 Herbicide in Spring Wheat (including Durum), Winter Wheat, Oats and Barley (Supplement 1), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.2, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.5
- 2258229 2012, Request for Waiver from the Requirement for Residue Bridging Trials to Support Registration of Thifensulfuron Methyl- Containing Formulations - Canada, DACO: 7.1,7.4,7.4.1
- 2386856 2013, Rationale to Waive Residue Bridging Trial Requirements for Fluroxypyr Component of DPX-STD71 and DPX-R7U12 OD formulations - Canada, DACO: 7.1,7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.